



LOIR-ET-CHER

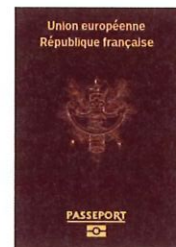
Mairie de Mer

Service à la population

9 rue Nationale

41500 MER

02 54 81 40 80



PASSEPORT **Personne mineure**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Toutes les informations sur le site de la mairie de mer : **www.mer41.fr**

France Services peut vous aider dans vos démarches : 06.77.16.46.94.

PRÉ-DEMANDE EN LIGNE : <https://ants.gouv.fr>

PRISE DE RENDEZ-VOUS : <https://rendezvousonline.fr>

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR ET D'UN REPRÉSENTANT LÉgal
AU MOMENT DU DÉPOT DU DOSSIER**

PIECES A FOURNIR DANS TOUS LES CAS

- **Document de la pré-demande imprimé ou numéro de la pré-demande**
- **1 photographie récente (photomaton ou photographe)** dont voici les normes :
 - Récente (moins de 6 mois)
 - Tête découverte, pas de barrette, serre-tête, etc
 - Visage dégagé, pas de cheveux devant les yeux
 - Bouche fermée
 - Pas de lunettesNe pas découper la photographie, ramener la planche complète.
- **Ancien Passeport original** (sauf première demande et perte/vol)
- **Justificatif d'identité original du représentant légal**
Carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- **Justificatif de domicile récent** (du représentant légal)
Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.
- **Timbre fiscal** (achat en bureau de tabac ou via le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
 - 17 euros pour le mineur âgé de moins de 15 ans,
 - 42 euros pour le mineur âgé de 15 ans jusqu'à la veille de ses 18 ans.

PIECES A FOURNIR DANS CERTAINS CAS PARTICULIERS

En cas de première demande de passeport

- **Livret de famille**
- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois

A demander à la mairie du lieu de naissance. Ceci n'est pas nécessaire si la mairie du lieu de naissance est adhérente à la dématérialisation (vérification possible sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

Suite au verso

En cas de garde alternée

- **Jugement du divorce précisant les modalités de la garde alternée, ou attestation de garde alternée signée par les deux parents**

- **Justificatif de domicile récent de chaque parent**

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.

- **Copie recto-verso de la pièce d'identité du parent qui n'est pas présent lors du rendez-vous**

Si la (les) personne(s) ayant la garde du mineur est (sont) hébergée(s)

- **Déclaration sur l'honneur de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis **plus de 3 mois****

- **Copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant**

Carte d'identité, passeport ou carte de séjour

- **Justificatif de domicile** aux nom et adresse de l'hébergeant

Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition, taxe foncière.

En cas de changement d'état-civil

- **Copie intégrale d'acte de naissance** de moins de 3 mois comportant la mention du changement (nouveau prénom, nouveau nom...)

A demander à la mairie du lieu de naissance.

Si acquisition récente de la nationalité française

- **Certificat de nationalité française**

En cas de perte ou de vol

- **Document officiel avec photo** (carte d'identité, permis de conduire, Carte Vitale, carte de bus, carte d'étudiant, photocopie du passeport perdu/volé)

- **Déclaration de perte** faite soit au préalable à la gendarmerie, soit en même temps que la demande de carte d'identité à la mairie

ou

- **Déclaration de vol** faite à la gendarmerie

Dès réception du SMS vous informant que le nouveau passeport est disponible, merci de prendre rendez-vous par téléphone afin de le retirer au :

02 54 81 40 80 (touche 6)

N'OUBLIEZ PAS DE RAMENER L'ANCIEN PASSEPORT

VOUS DEVEZ RETIRER VOTRE PASSEPORT SOUS 3 MOIS